L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 26 MARS 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

216 RUE Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine, chambres et pension. Famille française privée. 3 mars—3 sem

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Jardiniers et laitiers: Un carré d'îlet avec bâtisse, dans le Troisième District. S'adresser 40 rue Toulouse. 25 mars—3f

A LOUER.

A LOUER—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc., rue Dumaine, 404. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur. 26 mars—3f

Jolies chambres meublées à louer au premier, No 2 1 rue du Canal. 24 mars—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil, du contenu du local, No 7 rue Prytanée, connu comme L'ECOLE LECHE.

Consistant en

175 pupitres d'école et bancs; un grand lot de "black boards," bibliothèques, vitrines, globes, cartes, armoires, specimens d'anatomie, pupitres, poeles, chaises, "coolers," et autres articles de nécessité pour une école, etc. Aussi, un "Remington Typewriter." Meubles de chambre à coucher et de salle à manger. Armoires, bureaux, lavabos, lits de sangles, matelats, sofas, berceuses, tapis, stores, portraits, corniches, nattes, ornements, pendules, lits en fer, tables, etc., vaisselle et verrerie, et beaucoup d'autres articles de nécessité, trop nombreux à énumérer.

Dans l'affaire de W. I. Hodgson et Fils, agents, vs A. S. Leche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35.073—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 6 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 7 rue Prytanée.

Le contenu du dit local, consistant en la propriété ci-dessus décrite, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 mars—26 30—avril 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du contenu, etc., d'un Etablissement d'Entrepreneur de Pompes Funèbres, consistant en Corbillards, Voitures, Chevaux, Tally-Ho's, Wagonnets.

Un vaste assortiment de cercueils, etc. Au No 271 rue du Camp et 273 rue Magasine.

Dans l'affaire de l'Interdiction de Thomas W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31.418—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 mars 1892 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 7 avril 1892 à l'heure ci-dessous mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 271 rue du Camp, à 10 heures A. M.—

Un grand assortiment de cercueils en imitation bois de rose, cercueils métalliques, cercueils en bois de pin, etc. Aussi un cercueil en bronze, piédestaux, tapis funéraires, vitrines, glacié, une pompe à embaumer, etc., et d'autres articles appartenant à ce genre d'affaires.

A l'écurie No 273 rue Magasine, à midi—

2 voitures à quatre roues (fabrique Hecke & Johnson) 2 voitures à quatre places (fabrique Miller), 1 grand et 1 petit wagonnet en Tally Ho, 1 charrette à provisions Tenne see (the Bodley wagon) 1 corbillard noir et doré, 1 corbillard blanc, 1 corbillard noir, 1 paire de chevaux noirs, 1 paire de chevaux gris, 2 chevaux bais, un lot de harnais et un lot de vieil ferrures et buggies, etc., le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 mars—26 30—avril 4 7

PAR LE CONSTABLE.

George Jurgens vs. John U. Jenny. Même vs même. Même vs même. Même vs même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—Nos 15.956, 15.957, 15.958, 15.959 et 15.960—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux occupés par le défendeur John U. Jenny dans ces affaires No 79 rue Front, entre les rues Poydras et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mars 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la buvette, etc. No 79 rue Front, entre les rues Poydras et Lafayette dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 mars—15 22 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jean Donnerys.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33.160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Marie Donnerys, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

Succession de T. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2 362—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme T. J. McCarthy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

Succession de Mme Maria Wiederecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,285—Division E—Attendu que Peter Waldman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria Wiederecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

Succession de Frederick Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 830—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres en vanté, à savoir:—Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux; que la demanderesse Pauline Frank, ait un plein jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de dix mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution fine e par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement de reconnaissance comme le propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 29,77[illegible] de cette Cour, et l'autorisant à occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais à procéder devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'interdit au troisième opposition de John Dullinger dans cette affaire enregistré le 17 décembre 1891 et non poursuivi à t[illegible] service aux parties ci-dessus, cela étant mis hors de Cour, à ses frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.

Jugement signé le 24 février 1892.

Signé: F. A. MONROE Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt douze.

TH. BUISSON, Député Greffier.

12 mars—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MARS—CLASSE No 171
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
12	59	47	67	40	44	30	3	8	66	5	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 25 mars 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ne [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 AVRIL 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000,	100,000
1 Lot de...	50,000,	50,000
1 Lot de...	25,000,	25,000
2 Lots de...	10,000,	20,000
5 Lots de...	5,000,	25,000
25 Lots de...	1,000,	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300,	60,000
500 Lots de...	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS de LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix, No 17 rue Prytanée, près Clio.

Succession d'Edouard Villa.

No 6,646.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau No 164 rue Commune, il sera vendu LUNDI, le 27 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 23 mars 1892, Dossier No 6 616, pour le compte de la susdite succession—

La résidence en briques, bien bâtie, à deux étages, No 17 rue Prytania, dans l'îlet borné par les rues Prytania, St-Charles, Calliope et Clio, ayant corridor, gaz dans toute la maison, salons, salles à manger, cuisines, etc., à peu près six chambres à coucher, grande cour sur le côté, terrain mesurant 50 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania sur 120 pieds de profondeur, ayant une allée de 15 pieds de largeur en commun au dit lot et autres.

Conditions—Comptant—Les taxes de 1892 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent comptant seront requis à l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant B. F. Choate, notaire.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de résidences, Propriété à double corps de logis,

—ET—

Sites de choix pour bâtir dans les Premier et Deuxième Districts.

Toute une rangée de bâtisses et de terrains pour bâtir.

Rue Carondelet, coin Nord-Ouest de la rue Erato.

Bâtisses double à deux étages, Nos 362 et 362 1/2 rue Baronne.

Terrain vague sur la rue Tchoupitoulas,

—ET LE—

Cottage résidence élevé sur le Chemin du Bayou, coin Nord-Ouest de la rue Robertson, avec sites convenables pour bâtir attenant sur la rue Robertson.

Succession de Francis Pena.

No 34,598—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 30 avril 1892, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, Dossier No 34,598, pour le compte de la succession ci dessus nommée, il sera vendu—

I. Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 239, borné par les rues Carondelet, Erato, Baronne et Clio, façade à la rue Carondelet et formant l'encoignure de la rue Erato. Le dit lot mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur 91 pieds de profondeur et façade rue Erato, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de 9 pieds de largeur et face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée et loué à raison de $— par mois.

II. Un certain lot de terre attenant à la propriété premièrement décrite, situé rue Carondelet et connu comme lot No 2. Le dit lot mesure 31 pieds 1 pouce face à la rue Carondelet sur une profondeur de 91 pieds, entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée en commune de 9 pieds à la rue Erato. Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages, 6 chambres avec gratis, sous un loyer de $— par mois.

III. Un certain lot de terre touchant à la seconde propriété décrite, situé rue Carondelet et connu comme lot No 3. Le dit lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage de la dite allée commune, faisant face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages en bois, 6 chambres de chaque côté, louée à raison de $— par mois.

IV. Un Cinquième, plus ou moins, dans un certain lot de terre dans le même carré que celui ci-dessus, adjacent au lot No 4, et connu comme lot No 5, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur, sur la ligne du côté du lot No 4 de 91 pieds de là, à angles droits, de 5 pieds 9 pouces et 7 lignes, de là à angles droits de 18 pieds, de là encore à angles droits de 6 pieds 6 pouces 7 lignes, de là une autre profondeur de 82 pieds 10 pouces, laquelle profondeur fait face à Pecan alley; 28 pieds de largeur dans le fond sur la ligne vers la rue Clio et adjacente au lot No 6 de 191 pieds 10 pouces, avec l'usage de la dite allée commune ouvrant sur la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, occupée comme résidence et atelier de forgeron, rapportant un loyer de $— par mois.

V. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet et connu comme lot No 6. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur 191 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage.

VI. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet, et connu comme lot No 7. Le dit lot mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur une ligne de côté du lot No 6 de 191 pieds, 27 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne le plus près de la rue Clio de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes à angles droits 2 pieds, une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence à un étage loué $— par mois.

VII. Tous les droits et intérêts qui peuvent appartenir à la dite succession de Francis Pena, par prescription ou possession indéniable pendant 30 ans, dans un certain morceau ou portion de terre, touchant à la propriété décrite en dernier lieu, faisant face et mesurant 2 pieds rue Carondelet, sur une largeur sur la ligne de côté du lot No 7, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes avec une profondeur de 22 pieds 4 pouces dans le fond, sur une profondeur du côté près de la rue Clio de 129 pieds 4 pouces 3 lignes plus ou moins, vers la rue Clio et touchant à la propriété de Gabriel Brown.

Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, daté le 19 mars 1892.

Le tout des propriétés ci-dessus décrites ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mme Gertrude Pena, veuve de feu Francis Laurent Lanier, d'après un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville le 21me jour de mai 1860.

VIII. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le faubourg Lacourse, Premier District de cette ville formant le lot No 3 dans l'îlet No 95 sur le plan original du dit faubourg et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Baronne, anciennement Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 5 lignes, étant dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato et Dryades. Le dit lot a été acquis par feu Francis Pena du Dr William B. Hood, le vingt unième jour de mai 1850 pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, rue de la rue, et connue comme les Nos 362 et 362 1/2 de la rue Baronne, contenant 7 chambres de chaque côté, et louée à raison de $— par mois.

IX. Un lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse, dans le carré No 74. Le dit lot est désigné comme lot No 8 et mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 120 pieds de profondeur.

X. Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Esplanade et Claiborne et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure nord-ouest de la rue Robertson et du Chemin du Bayou, et mesurant en mesure américaine 99 pieds face au Chemin du Bayou sur une profondeur, sur la ligne vers la rue Claiborne, de 139 pieds 11 pouces 4 lignes et 143 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Robertson, et connu comme lot No 1. Les améliorations comprennent une résidence cottage élevée, avec un large couloir au centre, salons spacieux, salle à manger et chambres à coucher, larges balcons, bâtisse à deux étages dans le fond, arbres à ombrage, etc.

XI. Un certain lot de terre connu comme lot No 2, faisant face à la rue Robertson, dans le même îlet que le lot No 1, et attenant à ce dernier dans le fond, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 74 pieds 4 pouces, sur la ligne à l'arrière du lot No 1, 30 pieds 8 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une autre profondeur de 68 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 3.

XII. Un certain lot de terre connu comme lot No 3, faisant face à la rue Robertson, dans le même carré que le lot No 2 et adjacent à ce dernier, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson par une profondeur de 62 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 2, 30 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, et une autre profondeur de 62 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté de la prolongation de la rue Quartier, la dite prolongation est représentée comme lot No 4 sur un croquis mentionné plus loin.

XIII. Un certain lot de terre connu comme lot No 5, faisant face à la rue Robertson et dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 52 pieds 3 pouces sur la ligne de côté du dit lot No 4 ou la prolongation de la rue Quartier, 33 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une autre profondeur de 46 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Esplanade. Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, en date du 14 mars 1892, le tout des dites propriétés ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mlle Adeline Davis pardevant Emile Jarreau, anciennement notaire en cette ville, le 21 avril 1859.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en billets garantis par privilège du vendeur et hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; les acquéreurs assureront les propriétés pour le montant de la portion du crédit et transféreront les polices, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et tous autres sécurités et clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes d'Etat, de Ville et de Levée, dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication.

Actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, Notaire public, 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.
24 mars—24 26—avril 2 9 16 23 30

LIBRAIRIE FRANCAISE.

L. DERMIGNY,

126 West 25th street, New York.

Dépôt général de journaux français. Même prix qu'en France.

Le Petit Journal, le Petit Parisien, la Lanterne, 5 cent le No; leurs Suppléments illustrés, la Mode Nationale illustrée, 2 cents le No; le Journal illustré, la Vie Populaire, le Petit Journal pour rire, 3 cents le No; le Journal Amusant 9 cents le No, etc., etc.—Envoi par la poste affranchissement en plus.

Remises aux marchands.

La librairie se charge de procurer à ses clients tous livres ou publications françaises.

9 sept—Dim [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

Pour Effectuer un Partage.

L'élégante et aristocratique résidence No 281 avenue Esplanade, avec de grands et jolis terrains s'étendant aux deux rues Kerlerec et Roman.

Le vaste magasin en briques à trois étages, No 95 rue Decatur, entre St Louis et Conti.

La jolie résidence en bois avec terrains spacieux et bien ombragés, formant le coin sud ouest des rues des Champs-Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de résidences simples à un et deux étages avec écuries, coin des rues Français et Robertson.

L'élégant cottage moderne en bois, nouvellement bâti, à deux corps de logis.

Nos 224 et 234 1/2 et 236 et 236 1/2 rue Champs-Elysées, entre Villeré et Robertson.

La jolie résidence en bois nouvellement bâtie, No 250 rue Champs-Elysées, encoignure sud-est Robertson.

Dans l'affaire de Mme Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss et als.

—VS.—

Les mineurs Olivier Reiss et James Henry Rolling et Louis McLies Rolling.

Nos 34,719—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 février 1892 et signé le 9 mars 1892 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus décrite, les propriétés de valeur ci-après désignées, à savoir:

1° La jolie et splendide résidence No 281 Avenue de l'Esplanade, entre Roman et Prieur, bâtie retirée de la rue sur rez-de-chaussée en briques élevé, avec de larges galeries de façade avec de belles corniches, large corridor au centre, salons doubles, vastes chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine, chambres pour domestiques, grande man[illegible] ayant corridor, 4 chambres cabinet, etc., écurie, dépendance et 3 grandes caves et 7 hydrants fournissant une grande quantité d'eau pour l'usage du jardin et les domestiques; la résidence est située dans le centre d'un joli jardin, bien arrangé, quantité de grands et ombrageux arbres, arbustes, plantes, fleurs, des allées en pierre et en Shilliager. Le terrain est spacieux, ayant une large façade de plus de 152 pieds sur l'avenue Esplanade, s'étendant au travers à la rue Kerlerec dans le fond et aussi une ouverture sur la rue Roman et sont décrits comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Roman, Kerlerec et Prieur, désigné par la lettre D, sur un plan fait par A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 21me jour d'avril 1876, et annexé pour référence à un acte de vente par H. C. Millaudon à Mme Alexandre Ronold passé pardevant G. Le Gar eur, notaire, le 15me jour de mai 1876, conformément au dit plan. Le dit lot de terre mesure comme suit; à savoir: commençant à une distance de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'encoignure des rues Roman et Esplanade, le dit lot "D" a une première profondeur de 125 pieds et 8 pouces puis en tournant à un angle droit vers la rue Roman, le dit lot mesure 62 pieds 11 pouces et 3 lignes sur une ligne s'étendant et perpendiculaire à la rue Roman, puis tournant à un angle droit vers la rue Kerlerec, le dit lot mesure 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman, puis s'étendant en angle droit, sur une ligne perpendiculaire à la dite rue Roman et s'étendant vers la rue Prieur, le dit lot mesure 132 pieds puis s'étendant à un angle droit sur une ligne s'étendant et perpendiculaire à la rue Kerlerec, le dit lot a une seconde profondeur de 158 pieds 7 pouces et 5 lignes, puis s'étendant à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Prieur, le dit lot mesure 45 pieds et 2 pouces de face à la rue Kerlerec, puis s'étendant à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Esplanade et perpendiculaire à la dite rue Kerlerec, le dit lot mesure 180 pieds puis s'étendant vers la rue Prieur, le dit lot mesure 38 pieds et 2 pouces, puis s'étendant à un angle droit, sur une ligne s'étendant et perpendiculaire à la rue Esplanade le dit lot mesure 135 pieds 11 pouces et 7 lignes, puis à un angle droit vers la rue Roman, sur une ligne s'étendant au point de commencement, le dit lot mesure 152 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, situé sur une des plus pittoresques portions de cette splendide avenue Esplanade son spacieux et joli terrain bien embelli avec plusieurs de plus grand comfort, tendent cette jolie propriété des plus désirables pour résidence, le voisinage immédiat est des plus choisis et à une distance respectable du centre des affaires et des amusements, etc.

2° Le joli magasin en briques, spacieux et bien situé No 95 rue Decatur entre St-Louis et Conti, avec grand hangar de face, installé pour de confiserie et boulangerie, qu'il y a trouvent.

Le tout est décrit comme suit:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée ou Decatur, Chartres, St Louis et Conti, lequel dit lot mesure, au pied français, 24 pieds de face à la rue Vieille-Levée ou Decatur, jusqu'à 28 pieds 10 pieds sur le côté de la propriété anciennement appartenant à Jean Louis sur le côté de la rue St Louis ayant une profondeur de 196 pieds et l'autre 19 pieds de la dite façade sur le côté de la propriété anciennement appartenant à Musson ayant une profondeur de 218 pieds le tout conformément à un plan fait par Joseph Pilié en date du 28 août 1818, annexé à un acte passé pardevant Christoval de Armas, ancien notaire en cette ville, le 17me jour de janvier 1819. Le dit lot de terre est ainsi décrit en pied américain mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Vieille Levée ou Decatur 232 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne du côté vers la rue Conti, 210 pieds 3 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté vers la rue St-Louis à laquelle profondeur la dite ligne de côté se ferme à un angle droit 10 pieds 10 pouces en s'étendant parallèlement avec la rue Decatur vers la rue Conti, puis à partir de la dite ligne de côté s'ouvre et s'étend 22 pieds 2 pouces à la ligne du fond au dit lot mesurant sur la dite ligne du fond 19 pieds 9 pouces de largeur. Le tout conformément au plan fait par Arthur de Armas, voyer déposé pour références à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

Cette jolie propriété de commerce est exceptionnellement bien située pour les affaires, étant près de chemins de fer, du pont et des grands établissements, maintenant occupée par J. J. Reiss & Co., comme une boulangerie et confiserie en gros.

3° L'élégante résidence élevée, en bois, à un étage et mansarde, avec terrains spacieux et bien arrangés, coin sud ouest des rues Champs-Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de cottages simples, résidence à deux étages et grande écurie dans le fond, courant sur l'encoignure sud ouest des rues Champs-Elysées et Robertson, le tout étant décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Villeré, anciennement Girod, et Robertson, anciennement St-Jean-Baptiste, mesurant 124 pieds de face à la rue Champs-Elysées, la même façade rue Français sur une profondeur de 310 pieds et face à la rue Robertson entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Champs Elysées.

Les améliorations sont très vastes et comprennent, premièrement, la jolie résidence en bois, couverte en ardoises, coin sud ouest des Champs-Elysées et la rue Robertson, bâtie retirée de la banquette et des lignes du terrain par un spacieux et bien orné jardin entouré d'un élégant entourage en fer, arrangé avec des allées, des pelouses, des statues, porcelaines et planté d'arbres, une treille, plantes rares, plusieurs beaux pacaniers de rapport, environ trente orangers mûriers, pêchers, figuiers, pruniers, etc. La résidence est bâtie sur un soubassement en briques de 10 pieds de hauteur, entourée d'une galerie au rez-de-chaussée et sur les allées de chaque côté et divisée en une grande salle avec octogon et salle à manger, les deux artistiquement arrangées; corps de jolies moulures, plusieurs chambres à coucher confortables, de salles de bains et des chambres de domestiques, une cuisine à deux étages et deux grandes chambres lapissées, cinq cabinets au-dessus. De plus, une maison de jardinier et un bâtiment détaché avec deux chambres.

Et, secondement un lot de construction comprenant un cottage en bois, coin des rues des Français et Robertson, ayant une galerie de façade, 4 chambres derrière, 2 chambres au-dessus de la cuisine, une cour de derrière, etc.

Deux autres cottages en bois de chacun trois chambres, une allée de côté et une citerne dans la cour de derrière. Une résidence à deux étages, en bois, avec 4 chambres, une citerne, une allée, une cour de derrière et une grande écurie avec une porte cochère et cour. Cette propriété offre une occasion d'acheter une résidence extrêmement confortable avec des dépendances d'un bon rapport, et un lot de terre des mieux assortis d'une façon peu ordinaire.

4° Ces modernes résidences nouvellement bâties, très attrayantes, dites Queen Ann Cottages Dwellings, Nos 234, 234 1/2, 236 et 236 1/2, rue des Champs Elysées, entre les rues Robertson et Villeré, en arrière du trottoir, ayant chacune galerie de face, salons, salles à manger, chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisances en porcelaine, cuisine, un jardin de façade, une cour derrière et des allées pavées en Schillinger. Les chambres sont toutes joliment décorées; le gaz et l'eau sont installés dans chacune des résidences. Les lots ainsi décrits sont les suivants: Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Villeré (autrefois Girod) et Robertson (autrefois St-Jean-Baptiste), désignés par les numéros 5 et 6 sur un plan dessiné par Rillieux & Co., voyers, le 8 mars 1836, et mesurant chacun, conformément au dit plan, 27 pieds 4 pouces de façade sur la rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et aussi:

Un autre certain terrain dans les mêmes district et carré susdits, et contigu aux terrains ci-dessus décrits Nos 5 et 6 et désigné par le No 7 sur le dit plan dressé par Rillieux & Co. surveyors, le 8 mars 1836. Le dit terrain mesure, au pied anglais, 27 pieds 10 pouces de façade rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est formé d'une partie du terrain No 72 dans le carré No 15, sur le plan original du faubourg Marigny; les mesures ci dessus étant toutes plus ou moins. Ces cottages modernes de choix sont bâtis avec goût et ont toutes les agréments modernes; attrayants à l'extérieur et sont toujours loués; ils rendent dans le moment, ensemble, $768 par an. Ils sont également désirables comme résidence ou comme placement d'argent rémunérateur.

5° La belle maison de résidence à deux étages en bois, avec toiture à mansarde, No 250 rue des Champs Elysées, coin S. E. de la rue Robertson, bâtie sur des fondations en briques élevées, galeries devant et derrière, corridors au premier et au bas, salons doubles, deux chambres à coucher, chambre à bain dans l'octogone, salle à manger, cuisine et chambre à repasser au premier étage et galerie derrière; trois grandes chambres à coucher en haut, citerne, dépendances, etc; la salle de bain est munie d'une baignoire, un service de tuyaux pour l'eau conduisant dans la cuisine et dans la chambre à bain. Les terrains sont décrits comme suit, savoir:

Premièrement, un certain terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Robertson, ci-devant St-Jean-Baptiste, Français, Champs-Elysées et Claiborne, désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, en [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

date du 27 avril 1869 et enregistré au greffe de l'ancienne cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. Le dit terrain forme le coin des rues Champs-Elysées et Robertson, et mesure, d'après le dit plan, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue des Champs Elysées sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds; et secondement une autre certaine portion de terrain située dans le nouvelle banlieue Marigny, le troisième district de cette ville, le dit terrain étant désigné par le No 3 dans le carré No 14, compris avec la rue Robertson, et devant St-Jean-Baptiste, Champs-Elysées, Français, Claiborne ci-devant St-Ovide et la dite partie du dit terrain mesurant au pied américain, 36 pieds, 7 pouces de façade rue Robertson, sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Louis Surgi, voyer, le 12 mars 1836 et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, ancien notaire de cette ville, comme plan No 19. Cette belle et commode résidence a un élégant extérieur; les chambres étant tout rang andes et ayant des arrangements élevés et larges ouvertures; c'est une des propriétés les meilleures de cette vaste avenue. Une ligne double de chemin de fer rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste s'il en est, à crédit de un et deux ans pour des billets divisés en coupons portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement, garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque sur la propriété vendue avec 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité; ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance et de transfert des polices d'assurance devra s'effectuer sur les améliorations et la dite propriété pour le montant des billets détenus par le vendeur en tout autre personne comprenant intérêt et dépenses, et autres clauses de sécurité: le pacte de non aliénando et l'obligation de l'acquéreur de payer en sus du prix d'adjudication, les taxes de Ville et d'Etat de 1892 sur la propriété vendue et paiera 10 0/0 comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente à l'effet d'assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, aux frais de l'acquéreur.
12 mars—12, 19, 27—avril 2, 9, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic d'un Cottage-Résidence confortable.

No 158 Grande Route St-Jean.

Avec des lots vacants adjacents.

—ET—

Deux morceaux de terre contigus de valeur.

A la jonction du Chemin de la Métairie et du Bayou St-Jean.

A l'enchère publique.

Dans l'affaire de Carlos Madnell vs ses créanciers.

No 34,204.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 9 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant désignées d'après un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, daté Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1875, par la lettre A et No 7. Le lot A mesure 60 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington, par une profondeur de 49 pieds 3 pouces sur un côté, 67 pieds 10 pouces sur l'autre et 2 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, joignant en partie le lot No 7. Le lot No 7 mesure 63 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la route St Jean, 68 pieds 10 pouces de profondeur, 99 pieds 1 pouce et 4 lignes dans le fond sur un côté et 101 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté. Le tout est situé avec le susdit croquis de J. A. d'Hémécourt, annexé à l'inventaire de la succession de Pierre Pierre, pris par John L. Larreche notaire public, le 9 novembre 1875.

Les améliorations comprennent une résidence cottage confortable en bois, avec une bâtisse détachée dans le fond contenant galeries sur le côté et derrière, 3 chambres et 2 cabinets dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, écuries et remises, porte cochère, jardin dans le fond avec allées proprement briquetées et plantées d'orangers et d'autres arbres fruitiers, d'arbustes, de rosiers et de fleurs rares. Elle est connue comme le No 158, Grande Route St Jean et est louée à raison de $210 par an; le chemin passe en face et est près du coin de l'esplanade, et est à proximité de la ville école McDonogh.

2° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et dépendances qui s'y appartiennent situés dans le deuxième district de cette ville, deux desquels lots sont désignés par les Nos 3 et 4, sur un plan de Joubert daté le 21 mars 1837, déposé comme plan No 39 du Livre Plans, dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan les dits deux lots mesurent comme suit: Lot No 3, 22 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, 46 pieds 8 pouces de ligne de profondeur de la ligne la plus près du Bayou St-Jean, 56 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de 25 pieds à l'arrière, le lot No 4 a 23 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, 56 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No 3, 67 pieds 5 pouces sur l'autre ligne et 25 pieds sur la ligne du fond. Et le troisième lot de terre, plus ou moins, (mesure française), 50 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la ligne de l'autre côté et 59 pieds dans le fond, étant composé de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de F. [illegible] ancien voyer général daté le 24 septembre 1834, et un autre plan daté le 6 octobre suivant de la [illegible] pardevant le dit H. Pedesclaux.

3° Deux certains morceaux de terre contigus ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges situés dans la paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans. Etat de la Louisiane à la jonction du Bayou St Jean et du Chemin de la Métairie, et désignés sur deux plans faits par H. Pedesclaux, voyer de la ville, le 16 septembre 1813, et annexés à un acte passé pardevant Pierre Pedesclaux ancien notaire en cette ville le 13 octobre 1813, et l'autre à un acte passé le 19 janvier 1819.

Un morceau de terre formant le coin du Chemin du Bayou et du Chemin de la Métairie compris par les lettres L. A. B. C. H. J et K sur les dits plans, et mesurant 96 pieds de face au Chemin du Bayou de L à A, 2 dépasse 18 [illegible] sur la ligne à profondeur de A à B, 41 pieds de face au Chemin de la Métairie de L à K, 32 pieds 2 pouces 8 pouces de profondeur de K à J, et [illegible] tendant d'une plus grande profondeur de B à C, 47 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles, vers la plantation appartenant anciennement à J. McCarty, dans le fond, laquelle dite ligne est à 18 arpents de distance de face sur le Chemin de la Métairie.

Et l'autre morceau, contigu au ci-dessus, inclus dans les lettres A. B. C. D. E. F et G, d'après les dits plans et façade sur le chemin du bayou, s'étendant en profondeur entre 137 pieds de A B ou à côté et de G à F 2 pieds de la distance de A à B du à côté de G à F, et sur la profondeur de C à E étant de 20 pieds 18 toises 2 pieds le dit morceau mesurant alors, par l'extension de la ligne opposée, formant une direction oblique de F à E et ensuite [illegible] de E à F en ligne droite et de l'autre, en lignes parallèles, ou en trois quart de 6 [illegible] pieds de distance, allant de 2° 30 est à la ligne de l'habitation Macarty à l'arrière.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant galerie de façade et trois chambres, écurie, etc. Le terrain est élevé et cultivé en un jardin potager, près de Lower City Park, à proximité des chars de la rue Esplanade.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de la vente, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de l'adjudication, des dépôts à 10 pour cent comptant seront requis dans toutes les ventes pour assurer le lieu des conditions ci-dessus.

Actes de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

Rapport de la situation de la

Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés......$496,601 02		
Prêts sur demandes.... 237,514 67—		$734,115 69
Bons des E.-U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Biens fonciers, meubles et installations		44,889 18
Dû par d'autres banques et banquiers $ 93,496 50		
Chèques sur le Comptoir d'Echange... 120,433 48		
Monnaie courante et Espèce .... 135,906 88—		349,836 90
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
		$1,301,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	20,000 00
Profits indivis	4 539 89
Circulation	44,100 00
Dividendes non payés.......... $568 00	
Dépôts individuels.. 730,700 04	
Dû à d'autres banques et banquiers 38,283 84—	769,551 88
Billets et bills réescomptés	163,000 00
	$1,301,191 77

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portées au compte de surplus.

JAS J. TARLETON, Caissier.

L. C. FALLON, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
1er janv—

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms.

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC A CREDIT.

Grand stock de marchandises sèches, notions, jouets, etc., de Henry E. Gautreaux, insolvable.

PAR VINCENT & CO.—Il sera vendu LUNDI, 21 avril, à 11 heures A. M., au No 257 rue Royale coin Ursulines, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, en date du 22 mars 1892, dans l'affaire de l'insolvable H. E. Gautreaux vs. ses créanciers, No 34,733.

Tout le contenu du magasin de marchandises sèches, notions, lingeries et articles de fantaisie de H. E. Gautreaux, insolvable, consistant d'étoffes à robes, satin, draps, coton écru, rideaux, velours, flannelles, nappes damask, bobinets, bonneteries, jouets etc.

Conditions pour le crédit sur les marchandises ci-dessus. Pour toutes sommes au dessous de $200; comptant au-dessus de $200; 60 jours de crédit et au dessus de $500, 90 jours de crédit avec billets approuvés et endossés à la satisfaction des vendeurs.

—Aussi—

Un certificat de souscription de la New Orleans Co-Operative Banking Co., en date du 3 septembre 1891, pour cinq (5) actions du fonds capital de la dite banque de la valeur de $25 chacune.

Un cheval et wagon.

Comptes à recevoir dus à l'insolvable par divers créanciers.

Un certain lot de meubles.

—Et—

Le bail non expiré ou droit d'occupation du magasin coin des rues Royale et Ursulines expirant le 30me jour de septembre 1892.

Conditions des effets ci-dessus—Comptant.
26 mars—26 28—avril 4

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Actions de Brasserie.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—Soixante-neuf actions du fonds capital du Algiers Brewing Company de la Nouvelle-Orléans.—Conditions—Comptant avant le transfert. 23 mars—23 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de Cottages simples et doubles productifs et résidence à deux étages, dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de John J. Hoppe vs Gus Beck, exécuteur testamentaire.

No 33,478.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. Voorhees juge de la Cour Civile, Division A, rendu le 3 mars 1892, et signé le 10 mars 1892 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Le joli cottage simple, en bois,** No 52 Troisième dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton. Il est bâti à distance de la rue et a ample espace pour un gazon, un jardin, et a corridor, 5 chambres, auvent, citerne, etc. Le terrain est désigné par le No 6 du carré 10 sur un plan de B. Buisson voyer, en date du 28 mai 1841 et mesure 31 pieds de façade rue Troisième, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne maison comme demeure ou placement d'argent.

2° **Le joli cottage double en bois** Nos 54 et 56 rue Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Troisième Quatrième, Rousseau et Fulton, ayant galerie, allée, 5 chambres et auvent de chaque côté ainsi que citerne. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 1er février 1843, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Troisième sur 127 pieds de profondeur.

Ces maisons sont près de Clay Square et des lignes de chemin de fer et sont dans une partie de la ville populeuse et habitée par des gens respectables ou qui toujours leur assurent de bons locataires et en fait de bonnes maisons à habiter ou comme placement d'argent.

3° **La confortable maison de résidence en bois à deux étages,** No 60 rue Constance dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Constance, Annunciation, Erato et Thalie, entre la rue et façade, ayant 6 chambres, gaz, auvent, citerne, etc., avec un vaste espace d'une cour à l'arrière permettant d'y faire de nouvelles améliorations ou jardin et gazon. Le terrain est désigné par le No 9 sur un plan de C. E. Dunn en date du 10 février 1816, et mesure 27 pieds 2 pouces 1 ligne de façade rue Constance, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Près des chars, des marchés, d'églises et du centre des affaires ce serait une jolie demeure ou un bon placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le crédit, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour tenir la perception des billets, les améliorations devront être assurées et les polices transférées au dépositaires des billets; et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de la vente seront requis au moment de celle-ci.

Les actes de vente pardevant G. C. Preot, notaire aux frais des acquéreurs.
12 mars—12, 19, 26—2, 9, 16 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Cottage double Neuf.

Sur deux grands lots de terre,

Nos 927 et 929 rue Carondelet, coin Nord-Ouest de l'Avenue Napoléon.

Le plus préférablement situé pour occupation et placement productif.

Succession de Mme Mary M. Lobdell, née Pattison.

No 34 699—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 19 février 1892 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le beau cottage double en bois nouvellement et à également construit, dans le Sixième district, Nos 927 et 929 rue Carondelet, coin N. O. de l'avenue Napoléon, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Jena et l'Avenue Napoléon. La maison est bâtie élevée de terre et retirée de la banquette et contient galeries sur le devant, colonnes surmontées, 4 chambres et hangars de chaque côté, gaz, salle de bain dans chaque côté, salles à manger et eau de ville dans chaque côté, cuisine et installations de gaz, de l'eau et éviers dans les cuisines, cabinets, deux citernes hangars, etc., et autres conveniences d'un terrain pour gazon et jardins. Le terrain se compose de deux lots mesurant chacun 30 pieds de façade à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur et façade à l'avenue Napoléon entre lignes parallèles.

Cette belle propriété neuve fait face au Sud et Est, partout en bon ordre et arrangée de la manière la plus convenable et est près de l'avenue St-Charles, et des lignes de chars dans un voisinage aimable tout les jours. Il n'y a pas de position meilleure pour l'avancement de l'investisseur, peu auront un celui qui désire cher soi ne trouvera rien de plus convenable ou de plus promettant. Elle est toujours louée à de bons locataires et est vendue sujette à des baux finissant le 1er octobre 1892, à raison de $480 par an.

2° Cinquante actions du fonds capital de la Mechanics & Traders' Insurance Co de la Nouvelle Orléans, d'après les certificats mentionnés dans l'inventaire

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance s'il y en a, à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au porteur ou porteurs de billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en outre du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Pour les actions, comptant avant le transfert.

L'acte de vente pardevant C. Franke, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fév—20 27—5 12 19 26 mars

PAR JAS P. GUINAULT

PHARMACIE.

Succession de J. W. Schumann.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 2 avril 1892, il sera vendu, à 11 h. du matin au No 12 rue Roman entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1892—

Le contenu de la pharmacie.

—Aussi—

Un lot de meubles meublant, coffre fort, etc., etc.

Conditions—Comptant.
22 mars—22 27—avril 2

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 16 avril 1892, midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 mars 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'îlet borné par les rues Magasin et Girod, ayant à peu près 15 chambres en haut et magasins en bas, le lot mesure à peu près 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 96 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Polymnia, et désigné par le No 3, sur une copie d'un plan fait par Jno F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 29 août 1885, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 132 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Jas J. Woulfe, notaire
19 mars—19 12 19 26—avril 2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Nicholas Lindén.

No 34,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 mars 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les 5/32 d'intérêt indivis de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre (4) lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 152 borné par les rues Jersey, Pentelon, Laurel et General Taylor, désigné comme lots 14, 15, 16 et 17 du dit îlet sur un plan du faubourg St Joseph déposé en l'étude de James Graham, notaire, comme plan No 140; les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 17 forme l'encoignure des rues Jersey et Pentelon et mesure 29 pieds 4 lignes de face à la rue Jersey sur une profondeur et de face à la rue Pentelon de 110 pieds.

2° Les améliorations consistent en une résidence cabane ou hutte de pêcheur dans la paroisse Livingston sur le bord de la Maurepas dans cet Etat.

Conditions, comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 et fera un dépôt de 25 0/0 comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—2 9 16 23 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce superbe site pour bâtir coin des rues Félicité et Chesnut, près du Parc Colisée,

Dans une des sections les plus choisies du district des jardins.

Succession de John McGinty.

No 29,938—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 11 mars 1892 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite à savoir

Ce cel lot de terre à bâtir coin des rues Félicité et Chesnut consistant en trois lots de terre contigus décrit comme un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Chemin Félicité, Ste Marie et Coliseum, mesurant 90 pieds 3 pouces de face au Chemin Félicité, sur une profondeur et de face à la rue Chestnut de 129 pieds 1 pouce et 2 lignes et 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Coliseum et 90 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond vers la rue Ste Marie. Le tout conformément au plan fait par Edgar Pilié en date du 20 février 1892, la façade des dits lots est entourée d'une jolie barrière, le terrain est élevé et bien drainé, et il y a très peu de terrain en période comme emplacement, se trouvant entouré par de très belles résidences et de très jolis terrains, et habitée par des citoyens des plus estimables à proximité du Parc Coliseum des chemins de fer urbain, le centre de la ville pour les amusements, la rendent excessivement attrayante pour ceux qui recherchent un terrain pour une résidence élégante.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un ou deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de valeur à Carrollton.

Magasin et Résidence en briques, à 2 étages, solidement construit.

Coin des rues Levée et Jackson.

Terrains de choix pour bâtir, bien situés, et Résidence simples, en bois,

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de MAX AUGUSTIN, exécuteur testamentaire, vs GEORGE EMILE LISTENGER et als.

No 34,718—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 26 mars 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 février 1892 et signé le 15 février 1892, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le magasin et résidence en briques, à deux étages substantiellement bâti, coin des rues Levée et Jackson ayant au devant, magasin au rez-de-chaussée, boutique, bar, salle à manger, office, trois chambres et cuisine au rez-de-chaussée, et couloir, balcon et galeries de devant et des arrières en haut, citerne, eau de ville, hangar, etc. Les terrains sont spacieux et comprennent deux lots de terre décrits comme suit, à savoir: Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet 160, maintenant No 141, compris entre les rues Jackson, Levée, Marie et Quatrième, sur un plan dressé par L. Surgi, le 12 novembre 1836, déposé comme plan No [illegible], dans le bureau de S. Mag [illegible] notaire. Le dit lot No 1 forme le coin des rues Levée et Jackson et mesure 41 pieds 5 pouces 7 1/3 lignes de face à la rue Levée 84 pieds de profondeur et de face à la rue Jackson, 104 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No 2, et 24 pieds de largeur dans le fond. Le lot No 2 touchant au lot No 1 et mesure 31 pieds 5 pouces 1 1/3 ligne de face à la rue Levée, 104 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, 124 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté touchant le lot No 3 et 24 pieds de largeur dans le fond (le tout mesure anglaise). Convenable et situé sur la ligne de trafic de Southport. La propriété peut être rendue par une amélioration intelligente un emplacement de première classe pour les marchands en général.

2° Cinq certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet, et touchant la propriété premièrement décrite, désignés par les Nos 11, 12, 13, 14 et 15, d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer, le 16 décembre 1835, déposé comme plan No 23 dans le livre de plans de F. Grima, ancien notaire. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Jackson et Quatrième.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le même district et îlet, et touchant les lots ci-dessus deuxièmement décrits à l'arrière, désignés par les Nos 16 et 17, sur le plan primitif de L. Bringer, voyer, et mesurant chacun conformément 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles (mesure américaine). La rue Quatrième est la rue principale de Carrollton, et sur le chemin de Southport.

4° Cinq certains lots de terre, situés dans le Septième district de cette ville, dans l'îlet No 72 B maintenant No 202 compris entre les rues Sixième, Jeannette, Jackson et Upperline, d'après un plan annexé à un acte de vente de J. Hoey à A. Witz, passé pardevant E. Commagère, notaire, le 16 avril 1860, et désignés comme lot No 1, formant le coin des rues Jackson et Jeannette, et par les Nos 2, 3 4 et 5. Les dits lots Nos 1 à 5, inclusivement, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds.

5° Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet et adjacent à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan apparavant annexé à un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 16 avril 1860. Les dits lots se touchent, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Jackson et Sixième. Amélioré avec une maison simple en bois contenant 2 chambres.

6° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 5 C, maintenant No 54, borné par les rues Washington, Burdette, Perle et Commerciale. La dite portion de terre comprend le tout du lot No 16 et de la moitié du fond des lots Nos 14 et 15 et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 16 mesurant 30 pieds de face à la rue Perle sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La moitié des lots Nos 14 et 15 mesurant 52 pieds 6 pouces de face à l'avenue Washington sur 60 pieds de profondeur. L'amélioration consiste en un beau cottage faisant face à la rue Washington, comprenant galerie devant et deux chambres.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses de sécurité, le "pacte de non aliénando;" le transfert des polices d'assurances de la dite propriété, jusqu'à concurrence du montant des billets tenus par le vendeur ou tout autre détenteur d'iceux; l'allocation de 5 pour cent pour frais d'avocat sur le capital et les intérêts en cas de procès, dans le cas d'un procès pour recouvrer les mêmes; la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires en capital, intérêts et frais, et l'obligation des acquéreurs à payer comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment où la dite adjudication aura lieu, et assumeront le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour 1892 en sus du prix d'adjudication; aussi, convenu et stipulé que l'omission de la part de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix tel que stipulé, dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, sera considérée comme raison suffisante pour le mettre en défaut sans autres formalités, et que les actes de vente soient passés pardevant Fred Deibel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Et le même jour, à 3 heures P. M.,

au local coin des rues Levée et Jackson, le tout et séparément les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent et qui sont détaillés dans un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20 fév—20 27—mars 5 12 19 26

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES,

Bachelier es lettres de l'Université de France et rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans de l'INDEPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mauge, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.

20 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Mules, Charrettes, Installations de bureaux, Installations, Etc.

SUCCESSION DE JEAN CAZALE.

No 34,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 7 avril 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu au local coin des rues St-Philippe et Dauphine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 février 1892, pour le compte de la dite succession—

3 mulets, cinq chevaux.

60 barils de farine.

2 charrettes à mules, harnais, installations de bureaux et autres effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
26 mars—26 31—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Productive

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT.

Au coin des rues Orléans et Robertson; en face du Marché Tremé. Quatre bâtisses en bois et une en briques, divisées en trois corps de logis, louées au mois.

No 18 rue Dumaine, entre Chartres et Decatur. Maison de Résidence et Magasin à trois étages en briques.

Succession de Vincent Battalora.

No 31,990.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 février 1892, pour le compte de la susdite succession, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dumaine, Levée maintenant Decatur, Madison et Chartres, désigné par le No 3 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, de cité voyer, et annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, le 29 novembre 1866; le dit terrain mesure, d'après le dit plan, 21 pieds 4 pouces de façade rue Dumaine la même largeur à l'arrière, sur 65 pieds, 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages, le rez-de-chaussée de laquelle est occupé comme café. Il y a cinq chambres aux étages supérieurs. Une bâtisse à trois étages en briques est attenante à la maison principale. Elle a 4 chambres aux étages supérieurs, citerne, lieux d'aisance, hydrant, gaz, etc. La propriété porte le No municipal 18 de la rue Dumaine.

2° Un autre morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Robertson, Orléans, St Pierre et Claiborne et mesurant 51 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Robertson, 78 pieds de profondeur et de façade rue Orléans, dont il forme le coin; 57 pieds 3 pouces et 7 1/2 lignes de largeur à l'arrière, puis s'étendant sur une profondeur vers la rue Robertson, de 47 pieds 6 pouces, de là formant angles droits et s'étendant vers la rue Orléans, 6 pieds 1 pouce et 2 1/2 lignes; et de là ayant une autre profondeur du côté et jusqu'à la rue Robertson, de 30 pieds 6 pouces; ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon faisant partie. Les améliorations consistent d'une bâtisse en bois à un étage formant le coin des rues Orléans et Robertson occupée comme débit de liqueurs au détail, magasin de fourrage etc., et une bâtisse en bois à deux étages contiguë à la première et faisant face à la rue Robertson avec 4 chambres; une autre bâtisse en bois a deux étages faisant face à la rue Orléans et connue par le No 212 rue d'Orléans ayant 4 chambres, un bâtiment en briques à deux étages et un édifice en bois à deux étages dans le fond, ayant chacun, quatre chambres, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été acquise par feu V. Battalora comme suit: celle décrite en premier lieu de Kerr et Ross, par acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville, le 29me jour de novembre 1866, celle décrite en second lieu de Mme A. Webe, par un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, le 7me jour de novembre 1864.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au choix de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt l'an à partir du jour d'adjudication jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec les clauses ordinaires de garantie la clause de non aliénando, le transfert de la police d'assurance jusqu'à concurrence du montant des billets reçus pour le compte du vendeur, y compris l'intérêt et les frais, le versement de cinq pour cent pour honoraire d'avocat sur le capital et intérêts en cas de procédure pour recouvrement, la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires avec capital, intérêts et frais, ainsi que l'obligation de l'acquéreur de payer comptant dix pour cent du prix d'adjudication au moment de l'adjudication, et de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'Etat et de ville pour l'année 1892 en sus du prix d'adjudication. Il est également stipulé et convenu que l'omission de l'acquéreur de payer l'acte de vente et le montant de l'adjudication dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication sera considérée comme un motif suffisant de mise en défaut sans autre formalité.

Acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire aux frais de l'acquéreur.
20 fév—20 27—5 12 19 26 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent rémunérateur.

Un coin des mieux situés.

Bâtisse en briques à deux étages, coin des rues Dauphine et St-Philippe, où est établie une boulangerie depuis plus de 25 ans.

SUCCESSION DE JEAN CAZALE.

No 34,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 16 février 1892 pour le compte de la dite succession la propriété et les effets ci-après décrits, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dauphine et Bourbon formant angle des rues St-Philippe et Dauphine, et mesurant 60 pieds de façade rue St-Philippe, sur 75 pieds de profondeur et de façade rue Dauphine. Les améliorations consistent en deux bâtisses en briques à deux étages, où est établie depuis les dernières 25 années une boulangerie

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 30

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Sixième District,

Coin des rues Bordeaux et St-Denis.

A L'ENCAN.

Succession de George Flettrich.

No 29,177—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date et signé le 11 mars 1892, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Valence, Dryades et St-Denis. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Bordeaux et St Denis. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage ayant six chambres, corridors, écurie, etc.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire
13 mars—15 26—2 9 16 avril

Rapport de la condition

—DE LA—

New Orleans Co-operative Banking Association.

A la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$46,250 45
Prêts sur demande, garantie		13,720 00
Dépenses courantes payées		9,968 17
Ameublement		2 265 35
Dû par des banques et banquiers	$6,899 03	
Comptant	42,151 17—	$49,050 20
Total		$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$63,435 00
Fonds des membres	3,477 50
Profits indivis	2,221 67
Dépôts indivis sujets à des chèques	51,130 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci dessus est vrai, au mieux de mes connaissances et croyances.

F. MULLER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour de mars 1892.

OCTAVE MOREL, Notaire.

Correct—Attesté:

A. F. HIMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs

3 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

UNE ELEGANTE Maison double en briques à deux étages.

No 103 Avenue de l'Esplanade

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Dauphine, Bourbon et Faix, mesurant 34 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à l'Avenue Esplanade sur 65 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une élégante maison double en briques à deux étages avec corridor au milieu et ayant quelque huit chambres, cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc, connu par le No municipal 103 Avenue de l'Esplanade.

Termes et conditions.—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans, en billets datés du jour de l'adjudication portant hypothèque spéciale avec 8 pour cent d'intérêt par an, du dit date jusqu'à paiement, et toutes autres clauses de garantie usuelles dans les actes de vente.

L'acquéreur paiera les taxes de 1892 en des du prix d'adjudication, et déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère pour lier la vente

Acte de vente pardevant E. Rosse, notaire, aux frais de l'acquéreur. 25 mars—26 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE CHOIX

—DANS LE—

Vieux Troisième District.

Propriétés donnant de bons loyers.

Coin des rues Dauphine et Champs Elysées—Belle maison de résidence de famille à deux étages pouvant être divisée en deux corps de logis, si on le désire.

No 463 rue Dauphine, entre Champs Elysées et Marigny—Elégant cottage à distance de la rue.

Nos 61 et 63 rue Marigny, entre Royale et Chartres — Grande maison double à deux étages.

No 118 rue Louisa, entre St-Claude et Remparts—Elégant cottage à distance du trottoir.

No — rue St Claude, entre Louisa et Clouet—Elégante propriété à deux corps de logis.

Coin des rues Louisa et St-Claude—Grand terrain vague

Rue Louisa, entre St-Claude et Remparts—Terrain vague.

Succession de Frank Borge.

No 26 678—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 2 avril 1892 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un jugement rendu le 18 février 1892 et signé le 26 février 1892 par l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Cottage rue St-Claude.

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre D sur un plan dressé par Sidney G de Lisle, voyer, en date du 27 février 1892, à savoir: le carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Clouet et Louisa. Le dit terrain mesure, d'après le dit plan, 40 pieds 2 pouces de façade rue St-Claude sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec et du droit au titre duquel est tenu une portion de terre 15 pieds de profondeur sur 40 pieds 3 pouces de largeur immédiatement à l'arrière. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à deux corps de logis ayant trois chambres de chaque côté, cuisine, lieux d'aisance, etc. Loué $14 par mois.

Cottage No 118 rue Louisa.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, sur un plan de Sidney G de Lisle, voyer, en date du 27 février 1892 dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, St-Claude, Remparts et Clouet, contenant et mesurant d'après le dit terrain mesure 34 pieds de façade sur la rue Louisa sur une profondeur de 1 0 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un élégant cottage élevé en bois, avec corridor ayant galerie devant salle à manger et 4 chambres à coucher et cuisine, auvent, citerne, lieux d'aisances, etc., dans la cour et portant le numéro municipal No 118 de la rue Louisa.

Loué $15 par mois.

Le terrain au coin des rues Louisa et St-Claude.

3° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, d'après un plan de Sidney G. de Lisle, en date du 27 février 1892 dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, St-Claude, Remparts et Clouet, d'après quel plan le dit terrain mesure 33 pieds de façade rue St-Claude sur une profondeur et façade de 110 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Louisa et St-Claude.

Terrain rue Louisa, entre St-Claude et Remparts.

4° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C. Sur un plan de Sidney G. de Lisle en date du 27 février 1892, dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, St-Claude et Remparts, d'après quel plan le dit terrain mesure 33 pieds de façade rue Louisa sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec le droit au titre à une portion de 15 pieds de la cour et contiguë à la rue des Remparts.

Coin des rues Dauphine et Champs-Elysées.

5° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Dauphine, Bourgogne et Marigny, désigné comme le terrain No un du dit terrain sur un plan de J. A. d'Hémécourt le 4 novembre 1860. Le dit plan forme le coin des rues Dauphine et Champs-Elysées et mesure au pied américain 38 pieds de façade rue des Champs-Elysées la même largeur à l'arrière, sur 92 pieds 10 pouces, 8 lignes de profondeur et de façade rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une élégante et agréable maison de résidence en bois à deux étages portant le numéro municipal 91 de la rue des Champs-Elysées, ayant au premier étage 2 corridors, 2 salons doubles, 2 salles à manger, 2 caves 2 cuisines et au second étage 9 chambres à coucher 2 chambres à bain, 2 corridors, galerie de façade et de côté, auvent, citerne double, etc. La propriété, si on le désirait peut être divisée en deux corps de logis.

Louée $45 par mois.

No 463 rue Dauphine.

6° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, sur un plan de Arthur de Armas sous-voyer en date du 4 octobre 1888, dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Champs-Elysées, Bourgogne et Marigny, d'après quel plan le dit terrain mesure, au pied américain 27 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un élégant cottage en bois recouvert en ardoises, ayant corridors, 3 chambres, cave, hangars, etc connu par le numéro municipal 463 rue Dauphine.

Les numéros 61 et 63 rue Marigny.

7° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros deux et trois de l'îlet compris entre les rues Marigny, Chartres, Mandeville et Royale, sur un plan dressé par Joseph Pilié ancien voyer civil le 3ème jour de mai 1844 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir

Le lot No 2 mesure 25 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, au pied américain.

Et le dit lot No 3 mesure 26 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles au pied américain.

Les améliorations consistent en une grande résidence double à deux étages, couverte en ardoises, ayant sur chaque côté 10 chambres et corridors dans le fond, une grande verandah sur le devant du premier étages, hangar, cave, lieux d'aisances, etc, allée de voiture sur chaque côté, connu par les numéros municipaux 61 et 63 rue Marigny loué à raison de $40 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste du prix à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt l'an à partir de leur date garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété, avec toutes les autres clauses ordinaires de garantie, savoir: cinq pour cent pour honoraires d'avocat pour recouvrement judiciaire du montant des billets, transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, obligation des acquéreurs de payer toutes les taxes dues et exigibles en 1892, en sus des prix respectifs d'adjudication, dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent du montant de l'adjudication pour lier l'acheteur.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—5 12 19 26 mars—2 avril

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Edward Rhodes.

No 34,614—Cour Civile de District.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur—Bureau No 40 rue Royale—VENDREDI, 25 mars 1892, à la forge No 27 Sud Remparts, entre Canal et Commune, il sera vendu à l'enchère publique "en bloc" pour de comptant en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mars 1892, et rendu dans l'affaire de la susdite succession—

Le contenu de la forge, ensemble avec les machines, outils, matériaux, vieux fer, citerne, etc. en bloc.

PAR E. A. BLAKELY—VENDREDI 25 mars 1892 à 11 heures A. M. à l'atelier No 27 rue Sud Remparts entre Canal et Commune, tout le contenu de l'atelier ci-dessus mentionné, en bloc pour au comptant au moment de l'adjudication. 15 mars—15 19 22 25

L'Abeille de la Nou[velle-Orléans]
Bureaux No 73 rue [de Chartres]
NOUVELLE-[ORLEANS]
SAMEDI, 26 MA[RS 1892]

Ventes de Propriét[és]

POUR

TAXES DE

La Ville de la Nouvelle-[Orléans vs] les contribuables [de la pa]roisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité [de la] Constitution et les lois de l'[Etat] je vendrai à la porte prin[cipale de la] Cour où siège la Cour Civi[le de la] paroisse d'Orléans, aux heu[res...] pour les ventes judiciaires [...] du matin, SAMEDI, le 2[...] D, 1892 et continuant [...] que les ventes soient term[inées, les pro]priétés foncières [...] en ce moment des taxes [...] le-Orléans, dans le [...] des taxes assessées de 18[...] mont, y compris l'inté[rêt ...] à partir de la date [...] bles ont été délinquan[tes ...] 10 pour cent par an [...] avec tous les dépens [...]

Les noms des dits contribu[ables] délinquants, le montant des [taxes] dues d'eux d'après l'assessment et les propriétés foncières des contribuables [...] sont indiquées ci dessous

CHRISTIAN, M. A. 1881 Pour taxe de vi[lle] $14 57, 1882, 28 58 [...] 1886, 20 20, 1887, 20 20 Montant à .... Deux lots de terre [...] de la ville de la Nlle Orléans lots Nos 1 et 2 dans [...] rues Valence, Chesle[...] le lot No 1 formant l'encoig[nure ...] et Chestnut mesurant [...] 62 pieds de face à la rue V[...] de profondeur

CHRISTIAN, PAUL J. 1853 Pour taxes de v[ille] $54 63, 1881, 53 52 [...] 1884, 60, 1885 76 20, 80 60 Montant à....... Un lot de terre dans la [...] de la Nouvelle Orléans de[...] dans l'îlet no 404, borné [...] les rues Jeannet St Charles [...] 185 pieds de face à la rue [...] pieds de profondeur

CHRISTIAN, PAUL J. 1884. Pour taxes de vi[lle] $35 49, 1881, 24 98 [...] 28 1884, 26 1885, 35 [...] 26 28 Montant à .... Dix-sept lots de terre dans la ville de la Nouvelle Orléans lots Nos 1 2 3 4 5 6 7 [...] 17, 18, 19 et 20 dans l'îlet [...] rues Plaquemine, Perrier [...] mesurant comme suit [...] mesurant chacun 30 pieds [...] quarante sur 120 pieds [...] Nos 14 à 20 formant le [...] Arab lia et Joseph mesur[...] de face à la rue Arabella et profondeur.

CHRISTIAN, PAUL J. 1911 Pour taxes de v[ille] $30 2, 1881 44 00 1[...] 1884, 60 1885, 88 00 70 70 Montant à....... Dix lots de terre dans la ville de la Nlle Orléans Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 [...] 230, formés par les rues [...] Camp et Chestnut mesur[...] No 1 formant le coin [...] Léontine, mesurant 31 p[...] Camp sur 120 pieds de p[...] 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant [...] de face à la rue Camp sur [...] le lot No 9 et dans l'îlet [...] de face à la rue Camp sur [...] deur

CHRISTIAN PAUL J. 1912 Pour taxes de [...] 1880, 49 10, 1881 1[...] 1881, 14, 1884, 20 1[...] 20 Montant à....... Un îlet de terre [...] de la ville de la Nlle O[...] Ilet No 404 borné pa[r ...] Jeannette, Octavie et [...]

CHARBONNET, ANTOI[NE] 2139 Pour taxes de [...] 08, 1884 0, 1885 10 10 [...] Montant à....... Un lot de terre dans la [...] de la Nouvelle Orléans, [...] No 3, dans l'îlet No 757 Lahorpe, Lapeyrouse [...] mesurant 27 pieds [...] la rue Sharp sur [...] lignes de profondeur

CASTAING, MME M. 2305 Pour taxes [...] $6 00, 1880 7 07 1[...] Montant à....... Un lot de terre [...] la ville de la Nlle [...] lot No 4, dans l'îlet [...] Dorgenois, Broad [...] mesurant 32 pieds [...] sur 114 pieds de profon[deur] rue St-Pierre.

CASTAING, MME M. 2306 Pour taxes de [...] $14 12, 1887 12 1[...] Montant à....... Un lot de terre dans [...] ville de la Nlle Orléans [...] lot No 3 dans l'îlet No 33 [...] Orléans, St Pierre [...] mesurant 31 pieds [...] sur 114 pieds de pro[fondeur] St Pierre

DESPAU, MME MARIE 2951 Pour taxes de [...] $4 55, 1881 4 46, 1882 [...] 1885, 0 35, 1886 5 Montant à....... Un lot de terre dans [...] la ville de la Nlle Orléans lot No 11 ou 13 dans l'îlet [...] Dorgenois, Lapeyrouse [...] mesurant 32 pieds de [...] sur 117 pieds de profon[deur]

DUNN, Vve JNO. 2018 Pour taxes de [...] $12 84, 1881, 59 20, 1[...] 100, 1884 100, 1885 12[...] 101 Montant à....... Trois lots de terre dans la ville de la Nlle Orléans Nos 7, 8 et 9 dans l'îlet [...] rues Calliope, Tchoupitoulas mesurant chacun 3[...] pieds de face à la rue Calliope profondeur, le lot No 9 [...] face à la rue Calliope sur [...] deur, le lot No 9 ce mesur[...] Tchoupitoulas et Calliope de face à la rue Tchoupi[toulas] de profondeur.

DUNN, Vve JOHN— 2019. Pour taxes de vi[lle] $[...] 84, 1881 71 36 18 1884, 80, 1885 101 00 [...] 80 80 Montant à....... Un lot de terre dans [...] ville de la Nlle Orléans [...] 1 dans l'îlet no 50 borné [...] toulas, Delord, Port et Ca[...] encoignure des rues Tchoupi[toulas] mesurant 42 pieds de face toulas sur 90 pieds de pr[...]

DUNN, Vve JOHN 1900 Pour taxes de ville $14 94, 1881, 71 36 [...] 90, 1884, 110, 1885 139 1887 111 10, Montant à....... De 2 lots de terre dans [...] ville de la Nouvelle Orléans lots Nos 1 et 2 dans l'[îlet ...] par les rues Annonciation Poeyfarre mesurant 90 p[...] Annonciation sur 47 pied[s ...] une ligne de côté et 58 pie[ds ...] l'autre ligne de côté.

FEUILLE[TON]

No 43. Co[mmencé ...]

CHAINE D[...]

GRAND ROMAN [...]

—PAR—

PIERRE SA[...]

DEUXIEME PA[RTIE]

XVII

L'ESPERAN[CE]

(Suite)

—Est-ce donc mal d'[...] elle bravement.

—Non, non! Mais [...] fois! Allons, mène-moi [...] la mère. Elle est avec [...] vorl?

—Oui; il ne l'a pas [...]

—Nous allons les [...] grant délit d'amitié.

Ils montèrent [...] bre de la baronne; [...] rent ouvert la porte, ils [...] ventés....

Geneviève, [...] ars bouée sur son lit, [...] arrière; la mâchoire [...] dant; et, d'une voix [...] salt:

—Mon pauvre enfant, [...] vous donné, mon Dieu [...]

Et Ferdinand [...] blant, la contemplant d[...] tenant encore le verre à [...] la boisson qu'il lui avait [...]

Après une seconde d'[...] tour se précipite vers le [...]